

## CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

SESSION D'AVRIL 2014

### Déclaration de politique générale, Marie-Pierre Rouger, groupe Bretagne Écologie

Monsieur le Président, chers collègues,

Cette session survient après une période intense de campagne électorale et des messages délivrés par les citoyens marqués par le paradoxe. Ainsi, a-t-on pu observer à la fois une participation active au scrutin d'un nombre de plus en plus réduit d'électeurs mais aussi dans le même temps, une totale indifférence de certains à ce rendez-vous rituel que constituent les élections, notamment de la part des jeunes. Force est de reconnaître qu'il y a aujourd'hui une défiance générale de la population par rapport à ses élus. C'est une situation sans précédent et qui s'aggrave. Il nous faut donc entendre ce message des électeurs qui expriment à leur façon le besoin d'une évolution significative de nos institutions. Plus de proximité, plus de lisibilité, plus de capacité à s'impliquer dans les politiques publiques, voilà ce que nous devons construire avec et pour les citoyens pour sortir de cette crise de légitimité qui ronge notre système démocratique.

C'est donc plus que jamais le moment pour la Bretagne de s'appuyer sur les nouvelles lois de décentralisation pour faire valoir sa personnalité, ses identités, ses talents, les capacités de ses acteurs à s'inscrire et construire des modèles de durabilité respectueux de la nature et épanouissants pour ses habitants. C'est ainsi que l'Assemblée de Bretagne, porté par notre ex collègue conseiller régional, aujourd'hui député Jean Jacques Urvoas trouve tout son sens et sa pertinence dans cette actualité particulière que nous vivons. L'articulation avec les Pays constitue le socle sans lequel une Assemblée de Bretagne perdrait le contact avec le terrain. La cohérence de notre politique territoriale menée depuis maintenant de nombreuses années est un atout très important pour conduire cette transformation. **Cette proposition d'organisation institutionnelle nous permettra d'aller de l'avant dans l'unité et la transparence et ce d'autant plus si nous atteignons la 5ème dimension, je veux évidemment parler des 5 départements. Là encore, profitons de l'opportunité de redécoupage des régions annoncé par le Premier ministre pour bien rappeler qu'en Bretagne, le synonyme de « Redécouper », c'est « Réunir » et c'est aussi « Réduire » la fracture Est-Ouest.**

En activant ce double cliquet organisation institutionnelle et dimension géographique historique de la Bretagne, nous nous donnons les moyens de réussir la transition énergétique et la conversion écologique de notre économie. Sujet au cœur de cette session avec le PCET et le Plan Bâtiment Durable Breton et qui correspond à une attente forte des citoyens comme en témoignent les bons résultats des écologistes aux dernières élections municipales en Bretagne comme ailleurs.

En effet, l'efficacité de l'organisation institutionnelle ne peut se mesurer qu'à l'aulne des valeurs du projet de société, du modèle économique et social que nous voulons.

Il nous faut donc allier notre volonté d'aller vers une réelle régionalisation à l'élaboration de solutions concrètes pour retrouver de la valeur ajoutée, diminuer l'empreinte écologique des activités économiques. Car nous savons en effet déjà que dans les 50 ans à venir, nous allons payer très cher les intérêts de notre endettement écologique actuel.

Il nous faut donc réussir les mutations importantes devenues urgentes et nécessaires. **Les épisodes successifs qui traversent les piliers de l'économie bretonne sont là pour rappeler, s'il en était besoin, que c'est l'économie actuelle qui est punitive, la transition écologique est la solution.**

Rappelons qu'en France, la fiscalité écologique représente un pourcentage du PIB le plus faible d'Europe. Le principe du pollueur-payeur a toujours permis de faire évoluer les pratiques et contribué à développer les dynamiques. Car enfin, faire payer à l'ensemble des citoyens, y compris les plus précaires, les conséquences des atteintes à l'environnement ne s'inscrit pas dans notre priorité de justice sociale. De ce point de vue, La taxe Intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) qui viendrait se substituer à l'eco-taxe ne nous semble ni juste ni efficace. La fiscalité écologique régionalisée est un atout essentiel pour la conversion écologique de nos économies. Elle doit permettre de diminuer le coût du travail afin d'en tirer un double dividende, à savoir développer l'emploi tout en diminuant les pollutions.

A la veille des élections européennes, ayons bien conscience que l'avenir de l'Europe se fonde sur des régions fortes, dynamiques, qui façonnent des identités plurielles dans un esprit d'ouverture et de solidarité avec le reste du monde. C'est l'unique moyen nécessaire pour construire des domaines partagés de régulation sans lesquels aucune justice sociale et environnementale ne seront possibles, sans lesquels la paix dans le monde ne pourra progresser. A condition toutefois que le TAFTA ne vienne pas réduire à néant tous les efforts pour faire avancer le modèle social européen.